



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 11 – FEVRIER 2019
Recueil publié le 28 février 2019

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N°11 – FEVRIER 2019
Recueil publié le 28 février 2019

PREFECTURE DE LA VENDEE

**UNITE TERRITORIALE DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (UT DREAL)**

- ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DREAL N°2019-03 portant prorogation de l'arrêté DREAL n°2014-707 autorisant la modification de l'état ou l'aspect de la réserve naturelle nationale de la casse de la Belle Henriette par la réalisation de travaux de renforcement des digues de protection contre la mer sous la maîtrise d'ouvrage des communes de La Faute-sur-Mer et de La Tranche-sur-Mer

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL DE VENDEE

- Délégation de signature Décision enregistrée sous le n°2019 - 02
- Délégation de signature Décision enregistrée sous le n°2019 - 03
- Délégation de signature Décision enregistrée sous le n°2019 - 04



PRÉFET DE LA VENDÉE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DREAL N° 2019-03

portant prorogation de l'arrêté DREAL n° 2014-707 autorisant la modification de l'état ou l'aspect de la réserve naturelle nationale de la casse de la Belle Henriette par la réalisation de travaux de renforcement des digues de protection contre la mer sous la maîtrise d'ouvrage des communes de La Faute-sur-Mer et de La Tranche-sur-Mer

LE PRÉFET DE LA VENDÉE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du mérite

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-7, L. 332-9 et R. 332-23 à R. 332-25 ;
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 76 ;
- VU le décret n° 2011-1041 du 31 août 2011 portant création de la réserve naturelle nationale de la casse de la Belle Henriette (Vendée) ;
- VU l'arrêté n° 2018- DRCTAJ/3-67 portant modification des statuts du syndicat mixte du Marais Poitevin, Bassin du Lay
- VU la demande déposée par les communes de la Faute-sur-Mer et de la Tranche-sur-Mer des 3 et 10 juin 2014 ;
- VU l'avis du conseil scientifique des réserves naturelles nationales de la Baie de l'Aiguillon (Vendée), de la casse de la Belle Henriette (Vendée) et du marais communal de Saint- Denis- du- Payré (Vendée) du 24 mars 2014 ;
- VU l'avis du Conseil Scientifique Régional des Paysages et de la Nature (CSRPN) du 12 juillet 2014 ;
- VU l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) de la Vendée du 12 septembre 2014 ;
- VU la délibération du Conseil municipal de la Faute-sur-mer du 28 janvier 2014 ;
- VU la délibération du Conseil municipal de la Tranche-sur-mer du 30 mai 2014 ;

.../...

CONSIDERANT que les travaux autorisés par l'arrêté préfectoral n° 14-DDTM85-713 complétant l'autorisation de la digue Ouest de la Faute-sur-Mer pour son confortement ont fait l'objet d'une exécution partielle (secteurs 2 et 3 de la digue Ouest) ;

CONSIDERANT que les travaux autorisés par l'arrêté préfectoral n° 18-DDTM-381 portant prorogation du délai d'autorisation des travaux au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant le confortement des secteurs 3 et 4 de la digue de la Belle Henriette, La Tranche-sur-Mer ont fait l'objet d'une exécution partielle (secteur du Platin 3) ;

CONSIDÉRANT le retard pris pour la réalisation des travaux sur les autres secteurs ;

CONSIDERANT la demande du Syndicat Mixte du Marais Poitevin Bassin du Lay du 4 février 2019 sollicitant la prorogation de l'arrêté DREAL n° 2014-707 autorisant la modification de l'état ou l'aspect de la réserve naturelle nationale de la casse de la Belle Henriette par la réalisation de travaux de renforcement des digues de protection contre la mer ;

CONSIDERANT qu'en application du plan de gestion de la réserve naturelle nationale, deux mares à pélobates cultripèdes (espèce protégée de crapauds) ont été créée et restaurée en 2018.

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture

ARRÊTE

Article 1^{er} : Prorogation de l'arrêté

L'arrêté DREAL n° 2014-707 autorisant la modification de l'état ou l'aspect de la réserve naturelle nationale de la casse de la Belle Henriette par la réalisation de travaux de renforcement des digues de protection contre la mer est prorogé jusqu'au 23 décembre 2019.

Article 2 : Mesure d'évitement

En périphérie de l'aire de chantier et jusqu'en tête de digue, un système de toile tendue hermétique légèrement enfouie dans le sable, d'une hauteur de 20 cm depuis le niveau du sable, empêche les Pélobates cultripèdes de pénétrer dans la zone de chantier.

Article 3 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par le bénéficiaire, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, auprès du Tribunal Administratif de NANTES – 6, allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, le Sous-Préfet de l'arrondissement des Sables d'Olonne, la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et de la nature, le président du Syndicat mixte du Bassin du Lay sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à la Roche-sur-Yon, le **21 FEV. 2019**

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée.


François-Claude PLAISANT



Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Décision enregistrée sous le n°

2019 - 02

Délégation de signature
Direction des Finances et du Contrôle de Gestion

DIRECTION GENERALE

LE DIRECTEUR GENERAL,

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Vu le livre premier, titre IV, sixième partie du Code de la Santé Publique, et notamment son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 mars 2018 portant nomination de Monsieur Francis SAINT-HUBERT en tant que Directeur à compter du 1^{er} avril 2018 du CHD Vendée, du CH Côte de Lumière, du CH Fontenay-Le-Comte, du Groupe Public des Collines vendéennes à la Chataigneraie, de l'EHPAD de La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD La Résidence au Fil des Maines à Saint-Fulgent ;

Vu la décision du 16 mai 2018, nommant M. Vincent DUPONT en qualité de Directeur des Finances et du Contrôle de Gestion de la Direction Commune CHD Vendée – CH Fontenay-le-Comte – CH Côte de Lumière – CH Les Collines Vendéennes – EHPAD Payraudeau La Chaize-le-Vicomte ;

Vu la nomination au 1^{er} janvier 2019 de Madame Annabelle PILLENIERE en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Finances et du Contrôle de gestion ;

DECIDE :

A compter du 1^{er} janvier 2019,

Article 1 :

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Annabelle

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
85602 MONTAIGU Cedex



Vendée

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

PILLENIERE, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Services Financiers - gestion administrative des patients - au Centre Hospitalier Départemental Vendée, site de Luçon, à l'effet de signer, au nom du Directeur du Centre Hospitalier Départemental de la Vendée, et dans le cadre de ses attributions, tout acte d'administration et de gestion des dossiers administratifs des malades de l'établissement, notamment en ce qui concerne les déclarations à l'état civil (naissances et décès).

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annabelle PILLENIERE, la délégation de signature est donnée à Madame Barbara BLANCHARD, et/ou à Madame Karine MASSIOT, et/ou à Madame Elodie MOINARD, et/ou à Madame Odile NICOU, et/ou à Madame Solange PHELIPPON, et/ou à Madame Charlotte RENAUD, à l'effet de signer les documents et actes relatifs à la gestion des dossiers administratifs des malades de l'établissement, notamment en ce qui concerne les déclarations à l'état civil (naissances et décès).

Article 3 : La forme des signatures et des paraphes de Madame Annabelle PILLENIERE et des personnes désignées ayant délégation de signature en son absence, sont précisées ci-dessous :

NOM-Prénom	Signature	Paraphe
Madame Annabelle PILLENIERE		A.P.
Madame Barbara BLANCHARD		A.B
Madame Karine MASSIOT		KM
Madame Elodie MOINARD		EM
Madame Odile NICOU		ON
Madame Solange PHELIPPON		S.P.
Madame Charlotte RENAUD		CR
Monsieur Vincent DUPONT		VJ

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
85602 MONTAIGU Cedex



centre
hospitalier
départemental

Vendée

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Article 4 : La présente décision sera transmise sans délai au comptable du CHD Vendée.

Article 5 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle annule et remplace la décision N°DG 2017-52 du 20 septembre 2017.

La Roche sur Yon, le 31 janvier 2019

Le Directeur Général,

F. SAINT-HUBERT



Destinataires :

- Monsieur Vincent DUPONT
- Madame Annabelle PILLENIERE
- Madame Barbara BLANCHARD
- Madame Karine MASSIOT
- Madame Elodie MOINARD
- Madame Odile NICOU
- Madame Solange PHELIPPON
- Madame Charlotte RENAUD
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier archives DRH CHD
- Dossier archives DG CHD

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
85602 MONTAIGU Cedex



Vendée

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU DIRECTEUR GENERAL**

Décision enregistrée sous le n°

2019 - 03

**Délégation de signature
Direction des Finances et du Contrôle de Gestion**

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu le livre premier, titre IV, sixième partie du Code de la Santé Publique, et notamment son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 mars 2018 portant nomination de Monsieur Francis SAINT-HUBERT en tant que Directeur à compter du 1^{er} avril 2018 du CHD Vendée, du CH Côte de Lumière, du CH Fontenay-Le-Comte, du Groupe Public des Collines vendéennes à la Chaigneraie, de l'EHPAD de La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD La Résidence au Fil des Maines à Saint-Fulgent ;

Vu la décision du 16 mai 2018, nommant M. Vincent DUPONT en qualité de Directeur des Finances et du Contrôle de Gestion de la Direction Commune CHD Vendée – CH Fontenay-le-Comte – CH Côte de Lumière – CH Les Collines Vendéennes – EHPAD Payraudeau La Chaize-le-Vicomte ;

Vu la nomination au 1^{er} janvier 2019 de Madame Annabelle PILLENIERE en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Finances et du Contrôle de gestion ;

DECIDE :

A compter du 1^{er} janvier 2019,

Article 1 :

Délégation de signature permanente est donnée à Madame Annabelle

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
85602 MONTAIGU Cedex



**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

PILLENIERE, dans le cadre de son poste d'Attachée d'Administration Hospitalière et de ses missions au bureau des entrées des sites de La Roche-sur-Yon – Luçon - Montaigu, à l'effet de :

- Prononcer l'admission et la sortie des hospitalisés de l'établissement
- Procéder à tout acte d'administration et de gestion des dossiers administratifs des malades de l'établissement, notamment en ce qui concerne les déclarations à l'état civil (naissances et décès)
- Procéder à la liquidation et l'émission des titres de recettes relatifs aux frais de séjours des patients,
- Signer la facturation des forfaits techniques d'imagerie

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annabelle PILLENIERE, la délégation de signature est donnée à Madame Sylvie ROBIN et/ou Madame Justine GUILLET.

Article 3 : La forme des signatures et des paraphe de Madame Annabelle PILLENIERE et des personnes désignées ayant délégation de signature en son absence, sont précisées ci-dessous :

NOM-Prénom	Signature	Paraphe
Madame Annabelle PILLENIERE		A-P.
Madame Sylvie ROBIN		
Madame Justine GUILLET		JG
Monsieur Vincent DUPONT		V.D.

Article 4 : La présente décision sera transmise sans délai au comptable du CHD Vendée.

Article 5 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
85602 MONTAIGU Cedex



Vendée

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

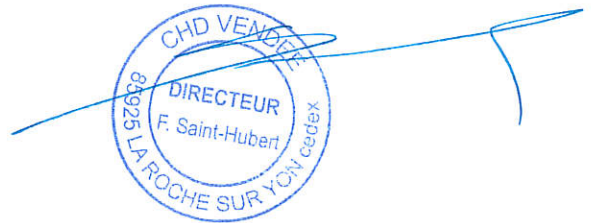
Site Internet
www.chd-vendee.fr

Elle annule et remplace la décision 2018-134 du 17 mai 2018.

La Roche sur Yon, le 31 janvier 2019

Le Directeur Général,

F. SAINT-HUBERT



Destinataires :

- Monsieur Vincent DUPONT
- Madame Annabelle PILLENIERE
- Madame Sylvie ROBIN
- Madame Justine GUILLET
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier archives DRH CHD
- Dossier archives DG CHD

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
85602 MONTAIGU Cedex



Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Décision enregistrée sous le n°

2019 - 04

Délégation de signature
Direction des Finances et du Contrôle de Gestion

DIRECTION GENERALE

LE DIRECTEUR GENERAL,

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Vu le livre premier, titre IV, sixième partie du Code de la Santé Publique, et notamment son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 mars 2018 portant nomination de Monsieur Francis SAINT-HUBERT en tant que Directeur à compter du 1^{er} avril 2018 du CHD Vendée, du CH Côte de Lumière, du CH Fontenay-Le-Comte, du Groupe Public des Collines vendéennes à la Chataigneraie, de l'EHPAD de La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD La Résidence au Fil des Maines à Saint-Fulgent ;

Vu la décision du 16 mai 2018, nommant M. Vincent DUPONT en qualité de Directeur des Finances et du Contrôle de Gestion de la Direction Commune CHD Vendée – CH Fontenay-le-Comte – CH Côte de Lumière – CH Les Collines Vendéennes – EHPAD Payraudeau La Chaize-le-Vicomte ;

Vu la nomination au 1^{er} janvier 2019 de Madame Annabelle PILLENIERE en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Finances et du Contrôle de gestion ;

DECIDE :

A compter du 1^{er} janvier 2019,

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
85602 MONTAIGU Cedex



Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Annabelle PILLENIERE, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Services Financiers - gestion administrative des patients - au Centre Hospitalier Départemental Vendée, site de Montaigu, à l'effet de signer, au nom du Directeur par intérim du Centre Hospitalier Départemental de la Vendée, et dans le cadre de ses attributions, tout acte d'administration et de gestion des dossiers administratifs des malades de l'établissement, notamment en ce qui concerne les déclarations à l'état civil (naissances et décès).

DIRECTION GENERALE

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64




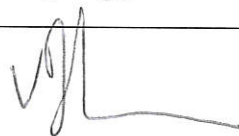
E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annabelle PILLENIERE, la délégation de signature est donnée à Monsieur Tony PENAUD et/ou à Mme Ozden AYAC à l'effet de signer les documents et actes relatifs à la gestion des dossiers administratifs des malades de l'établissement, notamment en ce qui concerne les déclarations à l'état civil (naissances et décès).

Article 3 : La forme des signatures et des paraphe de Madame Annabelle PILLENIERE et des personnes désignées ayant délégation de signature en son absence, sont précisées ci-dessous :

NOM-Prénom	Signature	Paraphe
Madame Annabelle PILLENIERE		A.P.
Monsieur Tony PENAUD		T.P
Madame Ozden AYTAC		O.A
Monsieur Vincent DUPONT		V.D

Article 4 : La présente décision sera transmise sans délai au comptable du CHD Vendée.

Article 5 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
85602 MONTAIGU Cedex



centre
hospitalier
départemental

Vendée

**DIRECTION
GENERALE**

Secrétariat
02.51.44.63.05

Télécopie
02.51.44.60.64

E-mail
dg@chd-vendee.fr

Site Internet
www.chd-vendee.fr

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.
Elle annule et remplace la décision 2017-42 du 4 septembre 2017.

La Roche sur Yon, le 31 janvier 2019

Le Directeur Général,

F. SAINT-HUBERT



Destinataires :

- Monsieur Vincent DUPONT
- Madame Annabelle PILLENIERE
- Monsieur Tony PENAUD
- Madame Ozden AYTAC
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier archives DRH CHD
- Dossier archives DG CHD

**CENTRE
HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL**

Site de La Roche-sur-Yon
Les Oudairies
85925 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9

Site de Luçon
41, rue Henry Renaud - BP 159
85407 LUÇON cedex

Site de Montaigu
54, rue Saint Jacques - BP 259
85602 MONTAIGU Cedex